

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2014

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances

Rapporteur : Philippe Laurent

Pour faire face aux besoins occasionnels ou saisonniers dans certains secteurs : famille, action sociale et santé, action éducative, services techniques, action sportive, action culturelle, patrimoine, événements, administration générale, communication, ressources humaines, la Ville peut être amenée à recruter du personnel non titulaire sur emplois non permanents, en précisant :

- le motif du recrutement,
- la nature des fonctions,
- le niveau de recrutement,
- le niveau de rémunération de l'emploi créé.

Par ailleurs, la Ville doit recruter quatre agents de façon saisonnière afin d'assurer le recensement annuel de la population sur les mois de janvier à février. Il convient de fixer les taux et modalités de leur rémunération.

Pour assurer l'organisation de manifestations diverses et certaines missions ponctuelles, la Ville a recours à des vacataires pour lesquels il convient de fixer les taux de rémunération et les conditions de recrutement, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir décider la création d'emplois d'agents non titulaires non permanents et de fixer les taux des vacances selon le tableau ci-joint qui précise les limites dans lesquelles il sera possible de recourir à des agents non-titulaires, en tant que de besoin.